



Conduite à tenir

EN CAS D'ACCIDENT EXPOSANT AU SANG (AES) OU À DES PRODUITS BIOLOGIQUES HUMAINS

Site Tenon

IMMÉDIATEMENT

Piqûre, coupure, projection sur peau lésée

- Ne pas faire saigner.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon neutre pendant 5 minutes.
- Désinfecter pendant 5 minutes au moins avec :
 - du Dakin stabilisé,
 - ou à défaut de l'alcool à 70°.

Projection oculaire ou muqueuse

- Rincer abondamment à l'eau courante à faible pression **pendant 10 minutes**, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).

Consulter d'urgence le MÉDECIN RÉFÉRENT

- Afin d'évaluer le risque de contamination hépatites, HIV ou autre. Signaler que l'on vient pour une exposition au sang.
- Le médecin référent considérera la nécessité d'un traitement prophylactique. **Le traitement doit être administré le plus rapidement possible, idéalement dans les 4 heures.**

Hôpital Tenon

4 rue de la Chine - 75020 Paris

Médecin du travail, Dr SALOU :

01 56 01 64 16 poste 6907 ou 7849

Poste 6405

**en dehors des heures ouvrables, senior
des urgences de l'hôpital Tenon**

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DANS LES 24 HEURES

- Déclarer en accident de service/travail : les démarches à entreprendre vous seront indiquées par le secrétariat de l'unité ou de la délégation régionale.
- Faire établir un certificat médical initial d'accident du travail (cerfa 11138*03) par le médecin consulté en urgence.
- Faire noter l'accident sur le registre santé et sécurité au travail.
- Notifier rapidement l'accident au médecin de prévention pour enquête, suivi clinique et biologique :

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE GRAVE

- Appeler le 15